

Am. le man
mag. de l'ine P. y. t. o.
30. juil. 1672

Mademoiselle,

J'auoy est le curieux de veoir, comment vos Attributions
d'Amsterdam ^{le seroyent} ~~se font~~ auec un deuoil de traictier
un sujet si delicate, sur lequel ^{ce qui est} ~~il y a~~ autre son ~~me~~ ^{me}
ne suis diuerti ^{deus} par l'espace de ~~de~~ de deux
iours et demy: mais bien loin de voir ce de ma
partie, mes ^{de} que' ce vous donne la priere
de me faire excuser ce la priere: Puis que
toutefois vous auez eu la bonte' de vous y employer,
aussy de m'embrasser de quelque plaisir que
vous ayez eu a ^{me gratifier} ~~me gratifier~~ de cette ciuité, souffrir
s'il vous plait, que ^{de vos beaux yeux} ~~ce~~ ^{je n'ay} ~~me~~ ^{de} demande une
autre en vous demandant la grace de confesser, ^{parant} ~~en~~ vous
ces deux ouvrages Portugees, pour m'apprendre
en quoy ~~un~~ ^{un} ~~peut~~ ^{peut} auoir esté m. d. de faultes, ^{elles}
que je seray toujours bien aise de corriger
sur vostre censure. C'est a' ce ^{me} ~~me~~ ^{me} ~~me~~ ^{me} que
j'ay de la liberte' de vous enuoyer ce ^{me} ~~me~~ ^{me}
volontiers ~~me~~ ^{me} ~~me~~ ^{me} d'autre fautes
que je ne puis m'empescher de prouuer, que
vous m'obligerez de n'y parler qu'a' l'insti
Comité, et de vous souuoir, que c'estuy qui
l'a fait parler, sera tout ^{me} ~~me~~ ^{me} ~~me~~ ^{me}

pour que l'on ne s'occupe
pas de luy par luy

esp. comble de ma bonte'

deux le plus d'...
me s'euir, sans...
ne soy' t...

in
est.